

Migrations et développement : dynamiques et réflexions euro-africaines

✉ Contact

- **▣ Oumou Zé**
Chargée de recherche
Tél. : +32 (0) 2 250 12 50
oumou.ze@cncd.be

Des organisations de la société civile d'Afrique de l'Ouest et du Nord se rencontrent pour renforcer leurs mobilisations sur les migrations et le développement.

Du 12 au 14 octobre 2009, une vingtaine de représentants d'organisations de la société civile (OSC) venant du Maroc, de l'Algérie, du Sénégal, de la Mauritanie, de la Gambie, du Cap Vert, de la Guinée, du Mali, du Burkina Faso, du Bénin, du Niger, du Cameroun, de France, d'Allemagne et de Belgique, se sont retrouvés dans la capitale sénégalaise. Leur ambition : créer un espace de rencontre, d'échange et de collaboration entre organisations de terrain, oeuvrant chacune, dans leur pays et leur région pour le respect des droits des migrants et du droit au développement. Trois objectifs à atteindre : promouvoir des échanges d'analyses et de pratiques entre OSC d'Afrique de l'Ouest et du Nord ; consolider un argumentaire et un plaidoyer coordonné vers les décideurs politiques africains et européens ; faire émerger des stratégies d'actions communes de sensibilisation et de plaidoyer.

Depuis 2006 et la première édition du sommet ministériel Union européenne - Afrique sur les migrations, les organisations de la société civile d'Afrique, plus particulièrement de l'Ouest et du Nord, s'organisent. Elles veulent faire valoir leurs analyses et propositions pour des politiques de migration et de développement qui soient au service et non à la charge des populations.

Dans ce cadre, le 1^{er} juillet 2006 [1], à Rabat, « *Le Manifeste non gouvernemental euro-africain sur les migrations, les droits fondamentaux et la liberté de circulation* » a ainsi été adopté par plus de 130 OSC européennes et africaines. Il appelle au respect des droits fondamentaux des migrants, dans un contexte où les politiques sécuritaires de lutte contre l'immigration irrégulière restreignent la liberté de circulation et empêchent d'assurer le respect de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. A l'automne 2005, au moins dix migrants ont été abattus alors qu'ils tentaient de passer la frontière de l'enclave espagnole sur le territoire marocain. Depuis lors, cet événement de Ceuta et Melilla » ont attiré l'attention sur les dramatiques enjeux humains qui se déroulent aux portes de l'Europe et les milliers de morts qui s'en suivent [2]. La même année, suite à la mobilisation de plus de 120 familles de sans-papiers et de leurs sympathisants à Marseille, l'idée d'une charte produite par les migrants eux-même voit le jour. Depuis lors le projet de la « Charte mondiale des migrants » [3] voyage en Europe, Amérique Latine, Asie et maintenant en Afrique. Objectifs : « *Élaborer et écrire collectivement, au niveau mondial, une charte de principes garantissant la liberté de circulation et d'installation des femmes et des hommes sur l'ensemble de notre planète* ». Dès 2010, les initiateurs du projet prévoient la mise en place de coordinations régionales de la charte et d'une première synthèse des différentes propositions régionales de la charte.

En 2008, à Paris, à l'occasion du second sommet ministériel Union européenne - Afrique sur les migrations, ils sont encore environ 200 à se retrouver pour organiser le sommet citoyen « *Des ponts pas des murs* ». Cela constitue une nouvelle étape dans le renforcement des échanges et des collaborations entre organisations d'Afrique et d'Europe sur les questions de migrations et de développement. La « *Déclaration de Montreuil* » [4] plaide à nouveau pour « *le respect du droit universel à circuler librement (Article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme)* », « *pour une approche des migrations et du développement fondée sur les intérêts mutuels des migrants, des sociétés du Nord et du Sud* ». Les signataires partagent 70 recommandations élaborées collectivement pour des politiques de migrations respectueuses des droits humains et un document de plaidoyer commun comme charnière des actions d'interpellation à mener.

Aborder les enjeux de migrations et de développement de façon multidisciplinaire

L'originalité des efforts de concertation des OSC euro-africaines depuis 2006 se trouve dans la combinaison d'approches différentes mais complémentaires. À la défense des droits des migrants s'ajoutent des recommandations pour le respect du droit au développement. Les migrations, enjeux des populations, touchent au développement. Le Sénégal, hôte de la rencontre de Dakar 2009 connaît depuis 2006 ce que l'on a appelé « *la crise des pirogues* » [5].

Pour ce pays comme pour tant d'autres de la région ouest-africaine, l'enjeu consistait à mettre en évidence les liens entre les défis du développement et les migrations. A titre d'exemple, seulement 6% du crédit bancaire sénégalais est destiné au secteur agricole, dans un pays où 70% de la population vit de l'agriculture ou de l'élevage [6].

Les stratégies de développement sont donc au cœur des enjeux de population, dont ceux des migrations.



Les flux migratoires en Afrique sont essentiellement intra-régionaux, ce qui fait de la migration une question nécessairement panafricaine. Depuis la colonisation, des populations

ont été systématiquement déplacées pour les besoins des productions coloniales, conduisant à de véritables phénomènes de diasporas ou de migrations saisonnières. Aux côtés de ces migrations économiques, l'Afrique connaît en permanence des flux migratoires dit « politiques », liés aux pics d'insécurité démocratique récurrents. Or de façon contradictoire, le dialogue africain reste limité et ses impacts invisibles. Si la liberté de circulation est prévue au sein des pays de la Communauté des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), nombreuses sont encore les barrières « officieuses » aux frontières où règne la corruptions, les contrôles abusifs et les abus en tout genre. Dans ce sens, le rôle attribué à l'Afrique du Nord par l'Union européenne pour la gestion de l'immigration remet fortement en question la capacité d'avoir une politique africaine, ou à défaut, une unité africaine dans le dialogue avec le partenaire européen. Le Maroc et l'Algérie sont devenus des nouveaux « gendarmes » de la politique migratoire européenne en Afrique. La Libye, la Tunisie et la Mauritanie prennent le pas et signent petit à petit des accords de coopération avec des États Membres de l'Union européenne. Ces accords sont appelés : les accords de réadmission. La stratégie de la machine européenne de gestion des migrations évolue et se renforce via la participation de ces nouveaux « partenaires ».

L'agenda avance plus aisément sur le plan bilatéral, où les Etats-membres ont plus d'arguments et de moyens de convaincre, lorsque le multilatéral peine encore à trouver un consensus unique entre l'ensemble des États membres de l'Union européenne et ceux de l'Union africaine.

Les flux migratoires extrarégionaux obéissent quant à eux à des logiques transnationales, basées essentiellement sur des réseaux communautaires, à destination d'anciennes métropoles européennes.

Cette tendance s'atténue toutefois, et de nouvelles destinations sont apparues dans les migrations africaines : Europe méditerranéenne et Amérique du Nord entre autres.

Les participants réunis au colloque de Dakar tiennent à le rappeler : les migrations et le développement sont au centre des droits fondamentaux inaliénables. Les politiques des États visant à empêcher les populations de migrer se font au détriment du respect de la dignité humaine.

Avec de tels éléments, les propositions de co-développement peuvent être perçues comme un véritable cheval de Troie des politiques sécuritaires européennes. En effet, depuis 2005, « l'approche globale » des migrations développée par l'Europe et les éléments du dialogue politique avec les pays d'origine de migrants se concentrent sur trois volets : la collaboration pour la limitation des flux irréguliers, l'ouverture de migrations de travail sélectives, l'octroi d'aide au développement pour soutenir des initiatives portés par des migrants appelée « co-développement ».

Ce dernier appendice, apparaissant comme alibi du premier axe sécuritaire est devenue le faire-valoir du discours européen sur les migrations.

Vers l'affirmation d'un discours euro-africain commun

Dans leur déclaration d'engagement, les OSC présentes au colloque de Dakar réaffirment leur désapprobation face à « *la systématisation des expulsions massives de migrants de plus en plus fréquentes dans les pays du Nord comme du Sud* ». Ils s'engagent à « *mettre leurs compétences et leurs expériences au service du respect des principes de droits humains et de la mise en œuvre de véritables stratégies de développement humain inclusif, durable, solidaire et cohérent* ». Pour ce faire, plusieurs chantiers sont à

étudier et poursuivre. Rendre visibles les violations des droits humains commises par les États de l'espace euro-africain. Sensibiliser les OSC aux entraves à la liberté de circulation et au chantage au développement, ingrédients des politiques migratoires utilitaristes et incohérentes. Continuer l'effort d'identification des barrières au développement humain durable et proposer des alternatives adéquates. Renforcer encore les capacités des migrants, de leurs organisations et des acteurs de solidarité par l'information, la formation, le diagnostic et la conscientisation quant aux enjeux des politiques migratoires. Favoriser davantage les échanges de bonnes pratiques et les synergies avec d'autres organisations engagées dans des dynamiques similaires aux niveaux régional et international. Lutter encore plus activement contre toutes les formes de discrimination, de xénophobie et de racisme qui empêchent les migrants de jouir de tous leurs droits fondamentaux. Mieux faire connaître les initiatives portées par les migrants, telles que la « Charte mondiale des migrants ». Promouvoir la transparence de leurs pratiques organisationnelles et collaborer dans un cadre solidaire et pluriel.



En parallèle, les gouvernements de l'espace euro-africain, ainsi que les organisations intergouvernementales sont interpellées. Réviser les politiques visant à imposer la conditionnalité de l'aide au développement. Arrêter les programmes remettant en cause les droits fondamentaux, notamment celui à la liberté de circulation et celui à l'accès au développement. Instaurer effectivement le dialogue et la concertation avec les OSC euro-africaines, dans le domaine des migrations et du développement.

La tenue en novembre 2009 à Athènes du Forum mondial sur les migrations et le développement constitue une nouvelle étape. Des centaines d'OSC du monde entier y seront pour interpeller leurs gouvernements présents quant aux dérives des politiques de gestion des migrations actuelles.

Si le processus de ce Forum reste non-contraignant pour les États, il n'en reste pas moins une vitrine mondiale des débats sur les migrations et le développement. Pour cela, il reste crucial pour les OSC de prendre la parole et de faire valoir des alternatives aux politiques proposées. Depuis les premières éditions de Bruxelles en juillet 2007 et de Manille en novembre 2008, « l'Action mondiale des peuples pour les migrations le développement et les droits Humains » organise en marge des journées officielles de la société civile un forum parallèle regroupant les OSC n'ayant pas obtenu l'accès au forum officiel organisées par les États.

Les seuls résultats visibles des politiques sécuritaires sont la prise de risque croissante et l'augmentation des violations des droits des migrants par des individus et des États. La communauté des migrants qui se mobilisera en Grèce n'aura donc de cesse de rappeler l'urgence qu'il y a à fonder les politiques migratoires sur le respect des droits humains fondamentaux, et particulièrement ceux à la mobilité et au développement.

Oumou Zé